

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 1591)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 678

présenté par

M. Maillot, Mme Bourouaha, M. Brugerolles, M. Bénard, M. Castor, Mme Faucillon, Mme K/Bidi, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maurel, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE PREMIER

| |
|--|
| Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité |
|--|

À la dernière phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« réparti »,

insérer le mot :

« équitablement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de holding est un projet à déplorer, et ce pour plusieurs raisons. Si l'idée de faire des économies au sein du service public n'est pas un objectif auquel nous souscrivons, force est de constater que des similitudes actuelles laissent présager du pire. En effet, depuis 2017, FranceInfo TV a été créé mais en raison des sous-financements chroniques, de la polyvalence demandée aux agents et des moyens techniques basiques alloués, un turn over important est à déplorer. Dès lors, le projet de holding nous laisse dubitatif quant à la juste allocation des moyens qui sera faite entre les différents services qui sont déjà sur-sollicités. À ce titre, la mise en concurrence des rédactions n'ajouterait que déstabilisation comme il est d'ailleurs déjà le cas entre France Télévisions et les rédactions de France 2 et France 3.